



NOVEMBRE 2025

Retour sur l'expérimentation Article 51 CoPa

Un Coaching Parental dès la naissance

Un dispositif

piloté par





Coaching Parental de quoi parle-t-on ?

Le projet CoPa consiste à offrir aux femmes qui viennent d'accoucher un accompagnement à domicile par des Auxiliaires de Puériculture (AP) dans les jours qui suivent la naissance, pour elles et leur bébé.

CoPa est une expérimentation déployée au titre de l'article 51 LFSS 2018. Le dispositif est proposé à tous les parents qui le souhaitent et peut être renforcé si la situation psycho-sociale ou clinique le justifie.

Il repose sur trois thématiques :



Un travail sur la facilitation du lien mère-enfant, co-parent, fratrie et sur l'éveil de l'enfant.



La prévention des incidents ou accidents de la vie quotidienne et les problématiques de santé (hygiène, sécurité, soins, allaitement...).



L'évaluation des ressources sociales et familiales des jeunes parents et la constitution d'un réseau familial, médical ou social de référence pour accompagner le bien-être, l'autonomie et le développement de l'enfant.



Tout l'enjeu de CoPa est d'améliorer la qualité du parcours périnatal des femmes. Ce parcours déployé de 2021 à 2025 inclut :

- 3 visites d'environ 1h à 1h30 dans les 3 semaines suivant les naissances **(89% des situations)**,
- 4 à 5 visites en cas de post-partum complexe ou de vulnérabilité **(11% des cas)**,
- puis un relai organisé avec la puéricultrice de PMI (Promotion de la santé Maternelle et Infantile) à 3 semaines de vie de l'enfant.

Le point de vue des acteurs clés



Fabienne Galley-Raulin
Sage-femme coordinatrice

« La réussite de l'expérimentation CoPa est le fruit d'un travail collaboratif Hôpital - Ville - PMI et l'aboutissement d'un long chemin. L'adhésion massive des familles à ce dispositif met en avant sa légitimité dans cette période délicate du post-partum et invite la DGOS à poursuivre l'expérimentation sur d'autres territoires à partir de 2026. Qu'une place sereine et qualitative soit faite pour chaque enfant dans les semaines qui suivent sa naissance. L'équipe se joint à moi pour remercier les mères et les professionnels qui nous ont fait confiance, l'ARS Grand Est, la CNAM et e-Meuse santé qui nous ont soutenu.

BRAVO à tous !



Assurance maladie

Sabrina Byot

Coordonnateur régional de projets
Direction de la Coordination Régionale
Gestion du Risque Grand Est - Assurance Maladie

« Le dispositif CoPa met en lumière la construction collective, par les professionnels du terrain, patients et institutions, d'un modèle en vie réelle et son adaptation afin d'apporter une réponse innovante et efficace aux bénéficiaires et aux professionnels. Un modèle testé pour envisager une potentielle entrée dans le droit commun. »



ARS Grand Est

Dr Morgane Beck

Responsable du service Pertinence et Innovation Direction de la Qualité, de la Performance et de l'Innovation

« Ce dispositif que l'ARS Grand Est soutient depuis 2019 s'inscrit comme une évidence dans le parcours d'accompagnement des familles, au cours de cette phase si déterminante et bouleversante que peut constituer l'arrivée d'un enfant. Nous attendons avec enthousiasme un déploiement élargi, afin de valider tout le potentiel du projet CoPa et entrevoir les conditions d'une potentielle généralisation, à terme. »



Département de la Meuse

Dr Denis Ambroise
Médecin de PMI

« Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. »



Département de la Marne

Anne Lacourt
Responsable Coordination PMI

« Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. »



Département de la Haute-Marne

Stéphanie Jehimi
Responsable Coordination PMI

« Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. »



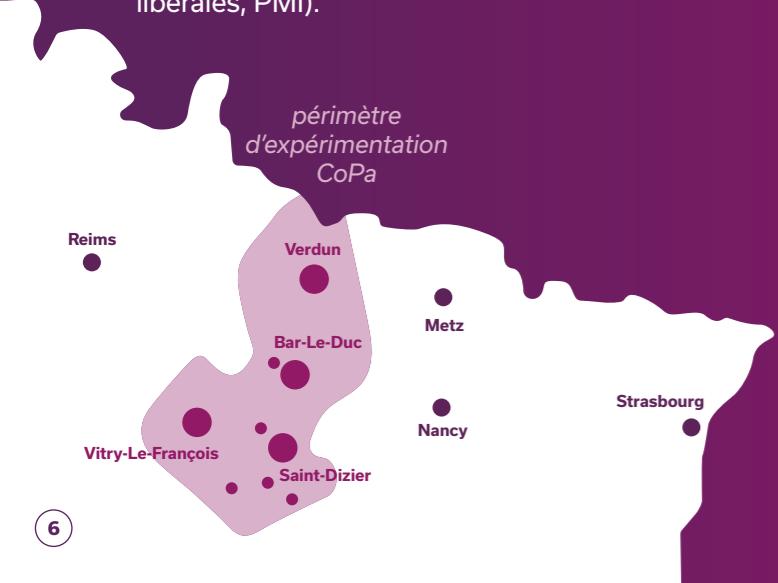
Prenons soin d'innover pour nos territoires

Jean-Charles Dron
Directeur

« CoPa fait la démonstration de l'apport des solutions numériques pour faciliter des approches organisationnelles innovantes. Elles sont concertées par l'ensemble des acteurs de terrain, à l'hôpital, en PMI et en ville afin d'apporter des réponses nouvelles et adaptées aux besoins des familles. »

Les objectifs de CoPa

L'expérimentation CoPa, est pilotée par le GHT Cœur Grand Est, accompagnée par l'ARS Grand Est et l'Assurance Maladie avec le soutien d'e-Meuse santé. Elle vise à améliorer la qualité du parcours périnatal des mères, des enfants et des familles, dès les premiers jours de l'enfant. Elle s'adresse à l'ensemble des mères du territoire, sans critère spécifique de vulnérabilité, et dans la continuité des dispositifs existants (PRADO, sages-femmes libérales, PMI).



Pourquoi ce projet ?

Contrairement aux pays nordiques où les indicateurs de périnatalité sont excellents, la France ne dispose pas d'un dispositif d'aide à domicile suffisamment efficient pour les femmes après la naissance d'un enfant.

La littérature scientifique consacrée aux évaluations de tels dispositifs constate une réduction de la durée d'hospitalisation après un accouchement et une amélioration du vécu des suites de la naissance, notamment en termes d'égalité de santé dès l'enfance. Le rapport IGAS, publié en 2011, soulignait déjà que le soutien à la parentalité pouvait avoir un impact considérable sur la santé des enfants et le développement satisfaisant de leur personnalité.

Au regard de ces constats, l'expérimentation CoPa propose de mettre en application en situation réelle les conseils à la parentalité, spécifiques aux 3 premières semaines après la naissance, à destination de tous les parents de son territoire (environ 1 700 à 1 800 naissances par an).

Une bonne coordination des professionnels de santé

Sur le terrain, l'accompagnement CoPa est proposé avant la naissance à tous les futurs parents. Une large majorité y adhère. Il est réalisé par des Auxiliaires de Puériculture (AP) qui interviennent à domicile entre le 2^e et le 21^e jour de l'enfant, pour soutenir les parents, en particulier les mères, à la sortie de la maternité.



Les équipes médicales et paramédicales de la maternité, les sages-femmes libérales et les puéricultrices de PMI interviennent de façon complémentaire et coordonnée. Si la situation psychosociale ou clinique le justifie, une orientation médicale ou des mesures de soutien complémentaires peuvent être proposées aux parents par la maternité.

Pour les intervenants rencontrés durant l'évaluation, cette coordination ville/hôpital/PMI est positive, notamment grâce aux nombreux échanges entre les professionnels impliqués. Elle a renforcé le sentiment que la responsabilité de la santé de la mère et de l'enfant repose de manière accrue sur la solidarité de groupe.

5 années d'expérimentation CoPa

2019 - 2020

1^{ER} JANVIER 2021

SEPTEMBRE 2023

DÉCEMBRE 2023

2025

2026/2029

Phase préparatoire

- Rencontres avec les sages-femmes du nord et du sud du territoire du GHT, avec les puéricultrices des différents secteurs de PMI et les équipes hospitalières.
- Recrutement d'AP sur la base du volontariat. Formations pour compléter et uniformiser les savoirs, savoir-faire et savoir-être, avec des mises en situation/simulations sous forme de jeux de rôle.

Début de l'expérimentation

- Le dispositif CoPa est proposé aux patientes qui accouchent en Meuse (Verdun), en Haute-Marne (Saint-Dizier), et présenté dans les centres de PMI de la Marne, de la Haute-Marne et de la Meuse.
- Expérimentation article 51 (innovation en santé) incluant 40 sages-femmes libérales, 60 professionnelles de la PMI, 7 AP CoPa, 120 professionnels hospitaliers.

Rapport d'évaluation

Réalisé par ACE santé, organisme indépendant missionné par la CNAM* et la DREES**.

Prolongation de CoPa

- Avis du CTIS*** préconisant une extension du dispositif à de nouveaux territoires, assortie à des travaux d'ajustement du modèle. Les modalités de cette extension feront l'objet d'une nouvelle expérimentation CoPa 2 avec un cahier des charges dédié.

Lancement de CoPa V2

Seconde phase d'expérimentation de 3 ans
CoPa 2 suit un nouveau cahier des charges, pour questionner une généralisation du dispositif à l'échelle nationale.

* CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

** DREES : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques.

*** CTIS : Comité Technique d'Innovation en Santé



Des résultats quantitatifs

Sur la première période d'expérimentation CoPa (2021-2024), on enregistre :

4 953 adhésions des familles au dispositif, soit **68%** des naissances sur le territoire.

Environ **80%** des accouchées primipares adhèrent à CoPa.

54% des accouchées multipares adhèrent à CoPa.

15 275 visites de suivi ont été organisées à domicile lors les 3 premières semaines de vie de l'enfant. La durée moyenne de chaque visite est de 1h15.

Des bénéfices qualitatifs

- Des durées d'allaitement significativement plus longues, supérieures à 4 mois, constatées lors du rapport d'évaluation de 2023.
- Un dispositif hautement recommandé par les familles, avec un **taux de satisfaction de 100%** pour elles et des auxiliaires de puériculture CoPa.
- 14% de dépistages de dépression du post-partum parmi les patientes ayant bénéficié de CoPa, suivis d'une orientation personnalisée.
- Une bonne fluidité du parcours et de l'accompagnement de la patiente, liée à une amélioration du travail en réseau : ville, hôpital et PMI.
- Une valorisation de la profession d'auxiliaire de puériculture et une vraie promotion du suivi de l'enfant par une puéricultrice PMI.

Et aussi...

À la suite de cette première phase d'expérimentation, des consultations de puériculture ont été mises en place dans les Maisons de Santé du Nord du territoire du GHT Cœur Grand Est et une Unité Mère Bébé portée par le CH de Verdun a été ouverte dans le Département de la Meuse.

Ce que pensent les patients de CoPa ?

« Nous nous sommes sentis épaulés, accompagnés, nous avons eu des réponses à toutes nos questions de jeunes parents. »

« C'est indispensable pour toutes les mamans, que ce soit le premier enfant ou pas. Ça devrait être généralisé dans toute la France. »

« CoPa facilite le retour à domicile avec le bébé. C'est très enrichissant et utile pour toute la famille. Mon mari a également pu poser ses questions et être rassuré. »

« L'équipe CoPa, la pédiatrie et la maternité sont au top. Je recommande ce suivi à tous les futurs parents. »

Les avis



Et les professionnels ?

→ Pour les auxiliaires de puériculture

« Le cadre du domicile semble plus adapté aux échanges avec la famille que le séjour à la maternité, car les mères ne sont pas toujours dans de bonnes conditions pour recevoir l'ensemble des informations pendant ce court séjour. »

→ Pour les interlocuteurs de la PMI de la Meuse

« Du point de vue du patient, l'accompagnement à domicile permet de bénéficier d'un avis professionnel dans des zones géographiques où l'accès et le recours aux soins sont plus limités. »



Une expérimentation jugée utile par tous

L'apport de CoPa semble incontestablement reconnu et marqué par un niveau élevé d'adhésion des professionnels et des usagers.



Du côté des familles

Le dispositif enregistre une participation de l'ordre de 3 parturientes sur 4, l'acceptation de la venue au domicile d'un professionnel de santé à 3 reprises, et un niveau très élevé de satisfaction des bénéficiaires.

Taux de satisfaction

100 %



Du côté des professionnels

Il convient de noter la quasi-absence de rotation au sein de l'équipe des auxiliaires de puériculture en 3 ans, manifestement convaincues par cette activité professionnelle.

Le consensus est de mise pour les autres professionnels : sages-femmes hospitalières, sages-femmes libérales et professionnels de PMI.



En conclusion

Le dispositif est perçu comme innovant et efficace avec une amélioration marquée de la période postnatale des femmes et la valorisation de la profession d'auxiliaire puéricultrice.

CoPa a retenu un intérêt marqué de la part de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS). Elle initie une nouvelle expérimentation sur la période 2026/2029, pour augmenter le nombre de participants et amplifier la collecte d'indicateurs, en vue d'une possible généralisation du Coaching Parental à l'échelle nationale.

Et maintenant ?

La nouvelle expérimentation CoPa 2 va être élargie à de nouveaux territoires à l'échelle nationale. L'annonce des lauréats retenus par la DGOS a eu lieu en novembre 2025, pour une seconde phase d'expérimentation de 3 ans.

Le dispositif CoPa 2 évolue et prévoit* :

- En cas de sortie ultra précoce de la maternité, une visite à domicile d'une durée de 2h15, entre les 6h à 24h de vie du bébé suivie de 2 à 3 visites d'1h15 ;
- Pour les sorties après 48h de maternité : deux visites à domicile de 1h15 et une troisième visite si nécessaire.
- Un relai par la puéricultrice de PMI du territoire.

* sous réserve de modification du cahier des charges



e-Meuse Santé, un appui concret pour le projet CoPa

Dans le cadre de CoPa V1, e-Meuse Santé a été un soutien concret pour les équipes par la mise en place d'un outil numérique de coordination et dans le processus d'évaluation.

Mieux connaître e-Meuse Santé ?

e-Meuse Santé est l'un des 24 lauréats de l'appel à projets national «Territoires d'innovation – France 2030» et bénéficie du soutien de l'État depuis son lancement en 2019. Réparti en 14 actions, le programme soutient et accompagne les projets d'expérimentations en santé. Il repose sur un partenariat inédit entre les Départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et de la Haute-Marne.



MEUSE



MEURTHE-ET-MOSELLE



HAUTE-MARNE

L'ambition est de tester de nouvelles pratiques, innovations et services dans l'intérêt de tous : usagers, professionnels de santé, entreprises, collectivités... e-Meuse Santé défend un modèle de proximité, travaillé en concertation avec les acteurs de terrain, au plus près des besoins et organisations locales de chaque territoire.



Remerciements

Nos sincères remerciements :
aux familles qui nous ont fait confiance,
aux professionnels de périnatalité du territoire
qu'ils soient libéraux, hospitaliers ou de PMI,
aux équipes des maternités de Verdun et de Saint-Dizier,
aux équipes des centres de proximité de Bar-le-Duc et Vitry-le-François
aux professionnels de PMI des Départements de la Meuse,
de la Haute-Marne, et de la Marne impliqués dans la démarche,
à l'équipe e-Meuse santé.



Pour suivre notre actualité :

emeuse-sante.fr

[in e-meuse-santé](https://www.linkedin.com/company/e-meuse-sant%C3%A9)

Nous contacter :

e-meusesante@meuse.fr

03 29 45 78 15

COORDONNÉES

Pôle Mère - Enfant

Centre Hospitalier
de Verdun/Saint-Mihiel
2 rue Anthouard
55500 Verdun
03 29 83 85 48

e-meuse SANTÉ
Département de la Meuse
Place Pierre François-Gossin
55000 BAR-LE-DUC



Financé par
l'Union européenne